

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2988

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2012

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2988**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Xetic est une association sans but lucratif, créée en 2009, dont la mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement du micro-crédit, en offrant la possibilité à des particuliers de donner ou de prêter de petites sommes d'argent directement à de petits entrepreneurs du monde entier qui souhaitent commencer ou développer une activité mais qui n'ont pas accès au crédit classique.

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine de Lyon développe une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération. Relier sa politique de solidarité internationale aux acteurs locaux permet à la Communauté urbaine de mieux informer sa population sur ses actions de coopération et de l'impliquer dans ses programmes de coopération.

a) - Objectifs

L'association Xetic utilise l'efficacité du web 2.0 et des réseaux sociaux pour inciter et faciliter la création d'une communauté web composée de donateurs et de prêteurs qui souhaitent trouver une alternative au système bancaire classique en pratiquant le "p2p lending" (prêts de particulier à particulier).

Ce projet innovant, associant les possibilités des nouvelles technologies au service d'un système de financement responsable et solidaire, correspond aux priorités actuelles de la Communauté urbaine en matière de coopération au développement. Face à la demande croissante de ses villes partenaires de soutenir des actions de développement économique, la Communauté urbaine souhaite renforcer la coopération économique dans ses programmes de coopération décentralisée. L'appui aux secteurs économiques par le micro-crédit constitue l'une des réponses concrètes à proposer aux villes partenaires pour lutter contre la pauvreté et accompagner les dynamiques de développement local.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale que la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien au projet de l'association Xetic.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2082 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué, au profit de l'association Xetic, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € dans le cadre du développement de la plateforme web de micro-crédit pour l'année 2011.

La plateforme Xetic a été lancée officiellement en septembre 2010, grâce à un partenariat technique et financier avec la Région Rhône-Alpes, la Fondation Mérieux et la Communauté urbaine. La collectivité a, en effet, apporté un soutien financier de 8 000 € en 2009 et 2011 pour la création et le démarrage de cette plateforme internet.

L'association Xetic présente sur sa plateforme Internet des propositions de micro-crédit sélectionnées par des institutions de micro-finance habilitées localement à réaliser des opérations de micro-crédit. Les internautes ont ainsi la possibilité de prêter pour tout ou partie des micro-crédits présentés sur la plateforme. D'un point de vue opérationnel, Xetic s'appuie sur des réseaux de partenaires locaux habilités à réaliser des opérations de micro-crédit, c'est-à-dire étudier la qualité des demandes de prêts, suivre les porteurs de projets et procéder au recouvrement des remboursements des micro-crédits.

c) - Bilan 2011

Xetic rassemble, aujourd'hui, plus de 800 internautes qui ont prêté près de 60 000 € permettant ainsi à 150 entrepreneurs basés à Ouagadougou (Burkina Faso), à Porto-Novo (Bénin) et à Matam (Sénégal) d'obtenir un micro-crédit pour développer leurs activités économiques.

Sur les zones de coopération de la Communauté urbaine, Xetic a permis le financement de plus de 30 micro-projets à Ouagadougou pour un total de 16 000 € et de plus de 80 micro-projets à Porto-Novo pour un total de plus de 12 000 €.

d) - Programme d'actions 2012 et plan de financement prévisionnel

En 2012, Xetic poursuivra le développement de sa plateforme de micro-crédits vers les zones de coopération de la Communauté urbaine, en particulier à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Porto-Novo (Bénin). Pour la Communauté urbaine, il s'agit de poursuivre un accompagnement technique et financier à l'association Xetic, afin de permettre à cette association d'augmenter son volume de prêt et d'atteindre un modèle économique viable d'ici 2013.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Xetic dans le cadre de son programme de développement de sa plateforme web sur le microcrédit pour l'année 2012.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charge de personnel	25 000	dons des Internauts	15 000
développement site internet	10 000	fonds social européen	17 500
communication	5 000	cotisations	2 500
comptabilité et juridique	2 500	autres	2 000
autres charges externes	2 500	subvention Communauté urbaine	8 000
Total	45 000	Total	45 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'association Xetic dans le cadre de son projet de plateforme web sur le microcrédit pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association XETIC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° OP02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.